



Syndicat Indépendant Académique de l'Enseignement Secondaire Aix-Marseille

133 Rue Jaubert 13005 MARSEILLE

04 91 34 89 28 06 80 13 44 28

jean-baptiste.verneuil@wanadoo.fr <http://www.siaes.com>



*Syndicat - national - Indépendant
de l'Enseignement du Second degré*
<http://www.sies.fr>

Fédération Autonome de l'Education Nationale

Stagiaires (et titulaires) ex-contractuels Reclassement : nouvelles règles !

Le décret 2014-1006 du 4 septembre 2014 publié au JO du 06/09/2014, **modifie les règles de reclassement et supprime l'injuste règle dite "du butoir"**.

Le SIAES-FAEN se félicite de cette décision.

Cela concerne les stagiaires 2014-2015, mais aussi les titulaires ex-contractuels. Les professeurs et CPE reclassés selon l'ancienne règle ont 6 mois à compter du 06/09/2014 pour demander à l'administration une proposition de classement selon les nouvelles modalités. Ils disposeront ensuite d'un délai de deux mois pour faire connaître leur décision à l'administration.

Le Ministère remplace une injustice par une autre.

Le décret 2014-1007 du 4 septembre 2014 **modifie les conditions d'octroi de la prime d'entrée dans le métier (1500 €) pour les lauréats des concours 2014.**

Cette prime ne sera plus versée, après leur titularisation, aux lauréats ayant exercé des fonctions d'enseignement ou d'éducation pendant une durée supérieure à trois mois préalablement à leur nomination.

Le SIAES-FAEN exprime sa profonde indignation face à cette décision.

Des mesures consistant à prendre d'une main ce que l'on donne de l'autre ne sont pas de nature à revaloriser les salaires des personnels dont le pouvoir d'achat ne cesse de diminuer, ni à enrayer la crise des vocations.

Une analyse de ces décrets sera publiée dans le "*Courrier du SIAES*" n° 62 à paraître prochainement.

Marseille, le 7 Septembre 2014